

2023-13

DÉPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20230825-2023\_13-DE  
Reçu le 05/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2023

Convocation le 11 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-cinq août, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Étaient présents :** Messieurs Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Véronique SUDRE.

**Étaient excusés :** Patrick AMAT, Christelle SOUQUES-MIAN et Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Pouvoirs :** Patrick AMAT a donné pouvoir à Mathieu MOLINIE, Christelle SOUQUES-MIAN à Anthony HENRAS, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU à Véronique SUDRE.

**Secrétaire de séance :** Anthony HENRAS.

-----  
**RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE CARNAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe depuis plusieurs années un projet de restauration de la toiture de l'église du bourg de Carnac et qu'une consultation d'entreprise a été organisée.

L'entreprise VINCENT de Bagat et l'entreprise EVENO de Puy L'évêque ont proposé un devis.

*Coût de l'opération entreprise VINCENT :* 46 510.00€= HT + TVA 20 % (9 302 €)  
**Soit : 55 812.00 €**

*Coût de l'opération entreprise EVENO:* 47 946.00€= HT + TVA 20 % (9 589 €)  
**Soit : 57 535.20 €**

La Commune sollicitera des aides financières auprès de l'État (20 %), de la Région (20 %) et du Département (10 %).

La Commune assurera l'autofinancement du surplus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

~~DÉCIDE~~ de procéder à la restauration de la toiture de l'Église du bourg de Carnac ;

~~DÉCIDE~~ de refaire l'entreprise VINCENT pour la réalisation des travaux ;

046-211600003-20230829-2023-13-15  
Reçu. APPROUVE les modalités de financement de la restauration ;

SOLLICITE les aides indiquées ci-dessus auprès des entités compétentes ;

~~AUTORISE~~ Monsieur Le Maire, Mathieu MOLINIE, à signer les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 25 août 2023

Le Maire, Mathieu MOLINIE

Fait et délibéré en séance publique, le jour,  
mois et an que dessus

Cet acte a été publié le 04/09/2023

Le Maire, Mathieu MOLINIE

